

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2026 - FORêt (7.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31
Date de convocation du Conseil : **24 novembre 2025**
Date d'affichage de la convocation : **24 novembre 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, MOLINAS, DUVILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Madame GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GIET,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. MAZET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : Mme CHARRE et M. JUILLARD excusés.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU l'article D.2312-3 du CGCT,

VU la note de synthèse et le rapport d'orientation budgétaire 2026 annexé à la présente,

VU le rapport de la commission Finances et Intercommunalité du 20 novembre 2025,

VU la proposition de Monsieur le maire de se prononcer sur les orientations budgétaires de ce rapport,

CONSIDÉRANT l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les dix semaines précédant le vote du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 dans son volet Forêt.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251202-2025_112_DEL-DE

Berger
Levraud

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 2 décembre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération, télétransmise à la Sous-
Préfecture de Gex le 5 décembre 2025 et publiée sur
le site internet de la ville de Gex le 5 décembre 2025.